

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 5 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le cinq avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Secrétaire de séance : Mme ENGELMANN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
30 mars 2013

Date d'affichage
12 avril 2013

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'EAU
DELIBERATION 1/AVRIL 2013**

Mme ENGELMANN Nadine, première adjointe, présente le compte administratif 2012 de l' Eau après que le Maire soit sorti de la salle du conseil municipal :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	55 237.30 €	21 950.03 €
Dépenses	47 479.85 €	4 665.95 €
Résultats 2012	+ 7 757.45 €	+ 17 284.08 €
Résultats reportés 2011	+ 115 295.71 €	+ 8 328.78 €
CUMUL	+ 123 053.16 €	+ 25 612.86 €
RAR		- 8 187.00 €
Résultats définitifs	+ 123 053.16 €	+ 17 425.86 €

Le résultat cumulé est donc de + 148 666.02 €.

Le compte administratif 2012 de l' Eau est adopté à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE L'EAU
DELIBERATION 2/AVRIL 2013**

Le compte de gestion de Mr le Percepteur, présenté par le Maire, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	21 950.03 €
	Dépenses	4 665.95 €

Soit un excédent de 17 284.08 €

En fonctionnement :	Recettes	55 237.30 €
	Dépenses	47 479.85 €

Soit un excédent de 7 757.45 €

Après la reprise des résultats 2011, qui dégagent un excédent de 123 624.49 €, le résultat de clôture est de : + 148 666.02 €

Considérant que les opérations sont régulières, le conseil municipal, à l'unanimité, donne quitus à Mr le Percepteur du compte de gestion 2012 de l' Eau.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DE L'EAU
DELIBERATION 3/AVRIL 2013**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Bertrand, le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 de l' Eau dont il résulte un excédent de fonctionnement de 123 053.16 € affecte ce résultat de la façon suivante :

002 excédent de fonctionnement	123 053.16 €
001 excédent antérieurs reportés	25 612.86 €

**VOTE DU BP 2013 DE L'EAU
DELIBERATION 4/AVRIL 2013**

Le budget de l' Eau s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 176 690 € et en investissement à 165 248 €. La reprise des résultats de clôture est de 123 053.16 € en fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement est de 125 000 €.

Les dépenses d' investissement inscrites sont :

Article 1391 amortissement	1 237 €
Article 2175 matériel et outillage	10 350 €
Article 21756 matériel d'exploitation	25 000 €
Article 2315 installations techniques	128 661 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET
ANNEXE COMMERCE : DELIBERATION 5/AVRIL 2013**

Mme ENGELMANN Nadine, première adjointe, présente le compte administratif 2012 du commerce après que le maire soit sorti de la salle du conseil municipal :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1.15 €	120 000.00 €
Dépenses	6 887.56 €	89 078.13 €
Résultats 2012	- 6 886.41 €	+ 30 921.87 €
RAR		- 155 000.00 €
Résultats définitifs	- 6 886.41 €	- 124 078.13 €

Le résultat cumulé est donc de + 24 035.46 €

Le compte administratif du commerce est adopté à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET
ANNEXE DU COMMERCE : DELIBERATION 6/AVRIL 2013**

Le compte de gestion de Mr le Percepteur, présenté par le Maire, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	120 000 €
	Dépenses	89 078.13 €

Soit un excédent de 30 921.87 €.

En fonctionnement :	Recettes	1.15 €
	Dépenses	6 887.56 €

Soit un déficit de 6 886.41 €.

Le résultat de clôture est de : + 24 035.46 €.

Considérant que les opérations sont régulières, le conseil municipal, à l'unanimité, donne quitus à Mr le Percepteur du compte de gestion 2012 du commerce.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE
DELIBERATION 7/AVRIL 2013**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Bertrand le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 du commerce dont il résulte un déficit de fonctionnement de 6 886.41 € affecte ce résultat de la façon suivante :

002 déficit de fonctionnement	6 886.41 €
001 excédents reportés	30 921.87 €

**VOTE DU BP 2013 DU BUDGET ANNEXE COMMERCE
DELIBERATION 8/AVRIL 2013**

Le budget du commerce s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 36 000 € HT et en investissement à 415 438 € HT. La reprise des résultats de clôture est de 6 886.41 € en dépenses de fonctionnement.

Une subvention de fonctionnement de 36 000 € est versée par la Commune. Le virement à la section d'investissement est de 15 000 €.

Les dépenses d'investissement inscrites sont :

1641 remboursement capital emprunt	7 900 €
2313 construction	407 538 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE
DELIBERATION 9/AVRIL 2013**

Mme ENGELMANN Nadine, première adjointe, présente le compte administratif 2012 de la Commune après que le Maire soit sorti de la salle du conseil municipal :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	582 143.49 €	220 779.95 €
Dépenses	529 616.46 €	459 409.30 €
Résultats 2012	+ 52 527.03 €	- 238 629.35 €
Résultats reportés 2011	+ 60 322.73 €	+ 114 332.43 €
Cumul	+ 112 849.76 €	- 124 296.92 €
RAR		+ 45 573.00 €
Résultats définitifs	+ 112 849.76 €	- 78 723.92 €

Le résultat cumulé est donc de + 34 125.84 €.

Le compte administratif de la Commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE
DELIBERATION 10/AVRIL 2013**

Le compte de gestion de Mr le Percepteur, présenté par le Maire, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	220 779.95 €
	Dépenses	459 409.30 €

soit un déficit de 238 629.35 €

En fonctionnement :	Recettes	582 143.49 €
	Dépenses	529 616.46 €

Soit un excédent de 52 527.03 €

Après la reprise des résultats 2011, qui dégagent un excédent de 174 655.16 €, le résultat de clôture est de - 11 447.16 €.

Considérant que les opérations sont régulières, le conseil municipal, à l'unanimité, donne quitus à Mr le Percepteur du compte de gestion 2012 de la Commune.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DE LA COMMUNE
DELIBERATION 11/AVRIL 2013**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Bertrand, le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 de la commune dont il résulte un excédent de fonctionnement de 112 849.76 € affecte ce résultat de la façon suivante :

002 excédent de fonctionnement	34 125.84 €
1068 couverture déficit investissement	78 723.92 €

**VOTE DES 3 TAUX D' IMPOSITION 2013
DELIBERATION 12/AVRIL 2013**

Mr le Maire présente au conseil municipal l'état des bases à prendre en compte pour le vote des 3 taxes, édité par les services fiscaux.

Le produit fiscal à taux constant est de 134 173 €. Après étude des besoins au budget, le Conseil municipal décide de maintenir les taux au montant de 2012 pour cette année.

Après délibération, le conseil municipal vote les taux 2013 suivants :

	Taux 2012	Bases 2013	Taux 2013
Taxe d'habitation	7.63	758 000	7.63
Taxe Foncière Bâti	12.79	517 700	12.79
Taxe Foncière Non Bâti	33.86	29 900	33.86
Variation			0

**VOTE DU BP 2013 DE LA COMMUNE
DELIBERATION 13/AVRIL 2013**

Le budget 2013 de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 397 365 € et en investissement à 400 746 € avec un virement à la section d'investissement de 20 000 € et le versement d'une subvention au budget annexe du commerce 2013 de 36 000 €.

Les prévisions des postes de fonctionnement sont :

Dépenses :

Charges à caractère général	141 698 €
Charges de personnel	142 500 €
Atténuation de produits	2 727 €
Autres charges de gestion courantes	41 100 €
Charges financières	9 160 €
Charges exceptionnelles	38 800 €
Virement à la section d'investissement	20 000 €
Opération d'ordre	1 380 €

Recettes :

Ventes produits et services	54 840 €
Impôts et taxes	155 525 €
Dotations et participations	124 175 €
Autres produits de gestion courante	21 700 €
Produits exceptionnels	6 700 €
Atténuation de charges	300 €
Résultat reporté	34 125 €

Investissements prévus en 2013 :

	Dépenses	Recettes
Etude chauffage salle fêtes	9 200 €	
Chauffage isolation salle fêtes	92 000 €	61 880 €
Electricité foot	21 799 €	
Achat terrain Pradel	6 500 €	
Transfert compte	4 350 €	4 350 €
Cavernes	1 500 €	
Tentes lodges	28 400 €	12 160 €
Voirie avenue Gare	25 000 €	
guirlandes	1 300 €	
Chapelle Beugnon étude 3ème tranche	5 000 €	
Réfection autel chapelle Beugnon	1 800 €	
Eaux pluviales rue Orme	40 000 €	
Solde chapelle 2eme tr		3 800 €
Chaufferie granulés bois		38 000 €
VMC portes camping		1 620 €

Remboursement capital des emprunts
Remboursement FCTVA

Dépenses 29 400 €
Recettes 3 862 €

**FIXATION DU LOYER 2013 DU CAMPING HORS LODGES
DELIBERATION 14/AVRIL 2013**

Dans sa séance du 8 février 2013, le conseil municipal a établi le loyer 2013 de la gérance du camping à 450 € par mois avec la mise à disposition de 4 tentes lodges.

Or compte tenu des délais pour obtenir les accords de subventions, les lodges ne pourront être mises en place que fin mai 2013 au plus tôt. Par conséquent, il convient d'établir un loyer 2013 hors fourniture des lodges.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le loyer hors lodges pour la gérance 2013 confiée à Mr Berthou Yves à 150 € par mois.

**VOTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2013
DELIBERATION 15/AVRIL 2013**

Après délibération, le Conseil municipal décide de procéder aux travaux de voirie 2013 suivants :

En entretien :

avenue de la Gare	13 111.90 € HT
Allée Champs Colommiers	3 107.95 € HT
Rue de la Haie Vive	6 598.54 € HT
De la Chapelle à la sortie du hameau du Beugnon	13 585.76 € HT
Soit un total HT de 36 404.15 € et TTC de 43 539.36 €	

**VOTE DES SUBVENTIONS 2013
DELIBERATION 16/AVRIL 2013**

Lors du vote, Mme Engelmann et Mr Donabedian sortent de la salle du conseil.
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

	Subventions 2012	Demandes 2013	Subventions 2013
Arcy Gym	150 €	150 €	150 €
Loisirs et culture	650 €	550 €	450 €
Les Arcadies	700 € (avec rbt CTL)	700 €	600 € (sans CTL)
Club de l' Amitié	50 €	50 €	50 €
Comité des Fêtes	00	2 000 €	800 €
Entente Basse Cure	50 €	50 €	50 €
Icaun'âne	1 000 €	00	00
Anciens combattants		50 €	00
Les Clés du renouveau		500 €	200 €
Association Sportive Foot		1 000 €	700 €
Arcy-sur-Sel		500 €	00
TOTAL	2 600 €	5 550 €	3 000 €

La Commune soutiendra le projet du comité des fêtes lorsqu' il sera plus abouti en 2014.
Des demandes exceptionnelles pourront être faites par toutes les associations sur un projet particulier supplémentaire en cours d'année.
Pour les Arcadies, la CAF ne rembourse plus le CTL à la Commune qui prend en charge la totalité de la subvention.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement (article 65736) à l'école d' Arcy-sur-Cure de 2 684.50 € pour le voyage scolaire de juin 2013 correspondant à un tiers du montant total (un autre tiers étant à la charge de la coopérative scolaire et le dernier à la charge des parents) et une subvention de fonctionnement de 106 € sera versée à l' école de Vermenton pour le voyage scolaire de Océane PRIVET en CM2 dont la dérogation avait été acceptée par la Mairie.

**VOTE D' AVENANTS AUX TRAVAUX DU COMMERCE
DELIBERATION 17/ AVRIL 2013**

Après délibération, le Conseil municipal vote les avenants suivants aux travaux du commerce :

Lot 2 : entreprise SEBILLAUT	6 900.00 € HT
Lot 3 : Charpentiers du Morvan	921.38 € HT
Lot 4 : Entreprise SANZ	1 812.00 € HT
Lot 10 : SARL TOITOT	5 763.40 € HT

Il charge le Maire de signer les avenants correspondants et de les notifier aux entreprises concernées.

La Sarl Toitot a présenté un avenant pour un branchement électrique en tarif jaune, le tarif bleu n'étant pas suffisant pour du matériel de boulangerie.

Vincent BOIROT alerte le conseil municipal sur le défaut de marquage des normes CE sur les panneaux OSB du bâtiment et sur la solidité de la charpente industrielle, alors qu'une charpente traditionnelle était prévue dans la consultation, avec seulement 2 poteaux pour soutenir le bâtiment.

Il demande que le bureau Dekra fasse une étude de vérification de la structure et s'engage par écrit sur ces points. La municipalité ne veut pas être tenu pour responsable en cas de malfaçon dans le bâtiment.

Une demande a été faite auprès de Dekra qui n'a pas encore répondu à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Lot VRD pour le commerce :

Mme Muller demande si la consultation du lot VRD du commerce a été faite. Malgré plusieurs relances de l'architecte nous n'avons toujours pas le dossier du lot VRD.

La consultation sur ce lot ayant été infructueuse, il convient d'en faire une nouvelle.

La séance est levée à 23 H 05.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Maire de Yonne" and "YONNE" at the bottom, with a star in the center.